

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 346

présenté par

M. Jacobelli et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

À l'avant dernière phrase de l'alinéa 47, substituer aux mots :

« recherchant des coopérations européennes »

les mots :

« concertation avec la BITD française dans un premier temps, puis en recherchant des coopérations interétatiques ou européennes dans un second temps ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Une coopération européenne ne doit pas être la règle, mais répondre à un besoin spécifique à travers une solution plus avantageuse et allant dans l'intérêt de la défense et de l'industrie française. C'est la raison pour laquelle cet amendement propose de d'abord mener une concertation avec les industriels français ou dont le siège social est en France avant de rechercher d'autres partenaires étatiques ou européens.